

CS_2025_007

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du 05 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à 10 h 30, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 26 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 11 Procurations : 0 représentant au total 11 voix

Étaient présents :

Monsieur André COËNT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Monsieur Erven LEON, Madame Marie Louise DRONIOU, Monsieur Patrice KERVAON, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Gervais EGAULT.

Étaient excusés :

Monsieur Xavier MARTIN, Madame Carine HUE, Madame Julie SAUVÉE

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Syndical. Monsieur André COËNT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 24 octobre 2024 fixant les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose ;
- CONSIDERANT** Qu'afin de permettre le bon fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose, il est proposé de procéder à la création du tableau des effectifs de la manière suivante :

Tableau des effectifs du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose		
Emplois permanents à temps complet	Nombre	Pourvus
Responsable d'exploitation	1	1
Responsable AFIS	1	0
Agent SSLIA	3	3
Agent AFIS	1	1

TOTAL	6	5
--------------	----------	----------

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, DECIDE DE :

ADOPTER Le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

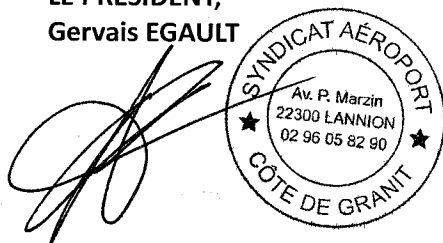
AUTORISER Le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par transmission le 06/03/2025
Publiée et affichée le 06/03/2025

LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT



LE PRÉSIDENT,
Gervais EGAULT

